

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 04 avril à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Patricia PILLOT, Maire.

Etaient présents : Messieurs, Henry CANAULT, Michel DUROSSET, Jean-Claude HENRI, et Théodore WIBAUX, Mesdames Dominique AUBOURG, Delphine NAEGELLEN, Sandrine MAS, Patricia PILLOT et Fanny REYNA.

Absents Excusés : Madame Cécile ENJALBAL GIL CERQUEIRA donnant pouvoir à Madame Delphine NAEGELLEN et Monsieur André PISANI.

Secrétaire de séance : Monsieur Théodore WIBAUX.

Le quorum étant atteint, le Maire propose d'ajouter deux objets à l'ordre du jour :

- Convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien et les petits travaux de VRD sur les voiries communales et communautaires
- Convention du groupement de commandes : Contrôle, maintenance préventive des équipements relatifs à la défense incendie communale et communautaire et travaux de réparations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces objets à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2022.

2°) Nomme Madame Dominique AUBOURG en qualité de Présidente de séance pour présenter le Compte Administratif de la commune pour l'année 2022. Après en avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la séance, les membres restants du Conseil Municipal VOTENT à l'unanimité le compte administratif 2022 de la Commune, comme suit :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 211.373,30 €
 - Recettes : 421.732,89 €

Excédent : 210.359,59 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 366.061,26 €
 - Recettes : 366.802,85 €

Excédent : 741,59 €

3°) Nomme Madame Dominique AUBOURG en qualité de Présidente de séance pour présenter le Compte Administratif du Service de l'Eau pour l'année 2022. Après en avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la séance, les membres restants du Conseil Municipal VOTENT à l'unanimité le compte administratif 2022 du Service de l'Eau, comme suit :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 114.507,86 €
 - Recettes : 192.360,12 €

Excédent : 77.852,26 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 189.751,22 €
 - Recettes : 210.425,40 €

Excédent : 20.674,18 €

Après retour du Maire, celui-ci présente les Comptes de Gestion 2022 du Receveur Municipal de la Commune et du Service de l'Eau et constate la concordance avec les Comptes Administratifs votés et demande au Conseil Municipal de bien vouloir les adopter, chose qui est faite à l'unanimité.

4°) DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 20.000 € sur les résultats dégagés au compte administratif de la commune au 31/12/2022.

5°) DECIDE, à l'unanimité, de ne pas affecter les résultats dégagés au Compte Administratif du Service de l'Eau au 31/12/2022.

6°) APPROUVE, à l'unanimité, les taux suivants pour l'année 2023 :

- La Taxe Foncier bâti : 30,34 %
- La Taxe Foncier non bâti : 36,56 %
- La Taxe d'habitation RS LV : 5.14 %

Le produit attendu des 3 taxes pour 2023 sera de 132.365 €.

Le Maire informe le conseil municipal que la liste des personnes concernées par la taxe d'habitation RS LV (Résidence Secondaire / Logement Vacant) a été demandée auprès de la Trésorerie, elle devrait nous parvenir dans les prochaines semaines.

Il faut rappeler que la commune n'a pas augmenté les taux mais que les bases étant en hausse de 7,1 % les impôts vont se trouver augmentés obligatoirement.

7°) ENTEND le Maire rappeler l'objet des différentes associations, DECIDE, à l'unanimité, les subventions suivantes aux Associations :

• ASCTL	150 €
• Les amis du livre	150 €
• Le bouquet d'amis	150 €
• Les Villages Bougent	150 €
• Société de chasse et Pêche (lâcher de truites le jour de la journée de la pêche)	90 €
• Environnement Bocage Gâtinais	30 €
• Soutien Facil	70 €
• 365 jours Parents	150 €

Les subventions aux Associations sont basées sur les principes suivants :

- Montant identique pour chacune des associations ayant leur siège sur le territoire de la commune et ouvertes à tous les habitants
- Participation symbolique aux associations sportives des communes voisines accueillant des jeunes de la commune, au prorata de leur nombre

Il est rappelé que les subventions aux associations ne seront versées que sur présentation du bilan d'activité, du bilan financier de l'année 2022 ainsi que des projets pour l'année 2023.

8°) ENTEND le Maire donner lecture du Budget Primitif 2023 de la Commune. Après avoir donné les explications nécessaires, le Maire met au vote le projet du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- À la section de Fonctionnement à la somme de : 411.959,59 €
- À la section d'Investissement à la somme de : 301.174,59 €

Après commentaires, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023, de la Commune, ainsi présenté.

9°) ENTEND le Maire donner lecture du Budget Primitif 2023 du Service de l'Eau. Après avoir donné les explications nécessaires, le Maire met au vote le projet du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- À la section de Fonctionnement à la somme de : 168.392,26 €
- À la section d'Investissement à la somme de : 81.273,18 €

Après commentaires, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 du Service de l'Eau, ainsi présenté.

Le Maire informe le conseil municipal que grâce à la recherche de fuites et les réparations effectuées, notre rendement est redevenu très correcte. Cette année, nous allons également effectuer le lavage du réservoir d'eau potable, Monsieur Henry CANAULT ira sur place voir si le champ ou l'eau s'évacue n'est pas cultivé.

10°) EST INFORME par le Maire que la Communauté de Commune Moret Seine et Loing propose un groupement de commandes pour l'entretien et les petits travaux de VRD sur les voiries communales et communautaire.

A la commune de se positionner en regard de ce groupement de commandes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECLARE ne pas être intéressé par le groupement de commandes pour l'entretien et les petits travaux de VRD sur les voiries communales et communautaire.

11°) EST INFORME par le Maire que la Communauté de Commune Moret Seine et Loing a décidé de proposer le groupement de commandes de Contrôle, maintenance préventive des équipements relatifs à la défense incendie communale et communautaire et travaux de réparations.

A la commune de se positionner en regard de ce groupement de commandes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECLARE être intéressé par le groupement de commandes portant sur le Contrôle, la maintenance préventive des équipements relatifs à la défense incendie communale et communautaire et travaux de réparations;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commandes avec la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

DESIGNE Madame Patricia PILLOT pour siéger au sein de la CAO ou commission MAPA de ce groupement de commandes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19 heures 45 minutes.